



ARS Hauts-de-France

Appel à initiatives et Label Démocratie en santé 2026 (AAIDS)

26 avril 2026

[Lien](#)

*#santé #démocraties
#participation des usagers*



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Dispositif régional ancré de longue date (9 ans, 173 projets financés), cet appel à initiatives valorise la place des usagers comme acteurs de leur propre santé, au-delà de la simple consultation. Il cherche à financer des démarches qui font réellement exprimer des citoyens non encore accompagnés, qui expérimentent de nouvelles formes de participation, ou qui intègrent l'expérience vécue des patients dans les politiques et parcours de santé locaux. En 2026, une attention particulière est portée aux projets territoriaux et à la santé mentale, Grande cause nationale reconduite.

Publics cibles :

Personnes concernées par les troubles psychiques et de santé mentale (priorité 2026), jeunes, personnes démunies et éloignées des soins, usagers de la santé

Points de vigilance :

- il y a aussi un Label Démocratie en santé qui est distinct de l'aap pour les projets déjà achevés et évalués.
- Audition en présentiel par territoire entre le 19 et 29 mai. Présentation de 15 min dont 10 d'échange. Présence de 2 personnes max dont un usager

Structures éligibles :

Associations d'usagers, collectivités territoriales, offreurs de santé ciblés (nouveaux projets et porteurs territoriaux actifs depuis 2017)

Montant possible :

Plafond 10 000 € / projet ; enveloppe annuelle 80 000 € à 244 000 €

Modalité de versement :

Non précisé

Dépenses éligibles :

se référer à la note de cadrage complète sur le site ARS



Fondation Indosuez

Demande de soutien 2026 Inclusion sociale des personnes vulnérables

30 avril 2026

[Lien](#)

*#inclusion sociale #éducation #accès
aux soins
#insertion professionnelle*



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Fondation abritée par la Fondation de France et adossée à Indosuez Wealth Management (Groupe Crédit Agricole), ce dispositif cible les structures associatives dont l'ensemble de la mission, et non un seul projet, s'inscrit dans l'inclusion sociale de longue durée. La philosophie est celle d'un partenariat de deux ans avec accompagnement humain, pas d'un simple guichet de financement.

Publics cibles :

Personnes vulnérables accompagnées sur le long terme dans les domaines de l'accès à l'éducation, l'accès aux soins ou l'insertion professionnelle

Points de vigilance :

- Critère structurant : c'est l'ensemble de la mission de la structure qui doit correspondre aux priorités, pas un projet isolé.
- Dépôt par mail uniquement : fondation.indosuez@ca-indosuez.lu avec questionnaire en ligne+ pièces jointes.
- Pitch de 5 min en visio suite aux présélection des dossiers.

Structures éligibles :

Structures d'intérêt général éligibles au mécénat (art. 200 et 238bis CGI), dont l'ensemble de la mission porte sur l'inclusion sociale des personnes vulnérables, budget annuel $\leq 750\,000$ €
Structures publiques et parapubliques exclues

Montant possible :

15 000 à 35 000 € par an, engagement sur 2 ans, dotation non fléchée. Budget annuel de la structure plafonné à 750 000 €.

Modalité de versement :

Convention de mécénat tripartite (structure, Fondation Indosuez, Fondation de France).
Versement annuel sur 2 ans.

Dépenses éligibles :

Dotation non fléchée : libre d'affectation au sein du fonctionnement de la structure.



Prix Silver Valley

**Prix Silver Valley 2026 —
concours d'innovation pour la
transition démographique**

Date limite : 4 mai

Lien

*#Silver économie
#innovation sociale*



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Silver Valley récompense chaque année les innovations françaises les plus prometteuses au service de la transition démographique. Le dispositif valorise autant les projets en amorçage que ceux en déploiement, à condition de démontrer la robustesse du modèle, l'utilité pour les seniors, le caractère innovant et la compatibilité avec les usages des publics cibles. Au-delà de la dotation financière, le prix ouvre un accès à un écosystème d'acteurs de la filière, à des stands sur les salons référents du secteur et à un accompagnement individualisé d'un an.

Publics cibles :

Seniors autonomes, fragilisés ou dépendants (GIR 1 à 6), aidants familiaux et professionnels

Points de vigilance :

- Frais d'inscription de 200 € non remboursables à régler au dépôt.
- Vidéo 2 min pour Prix des lecteurs Notre Temps (optionnel).
- Orienté innovation et modèle d'affaires : les structures doivent démontrer une logique de déploiement et des KPIs.

Structures éligibles :

Toute structure juridique domiciliée en France, ≤ 5 ans d'activité, ≤ 3 candidatures antérieures ; projet dans thématique Vieillesse active ou Médico-social & Sanitaire avec feuille de route d'expansion territoriale

Montant possible :

20 000 € par lauréat thématique (2 lauréats) ; prix Coup de cœur : accompagnement sans dotation.
Frais d'inscription : 200 € non remboursables.

Modalité de versement :

50 % à l'issue d'un premier entretien (3 mois max après remise des prix) ; 50 % un an après, sur justificatifs

Dépenses éligibles :



Fondation Afnic

Le numérique au service d'une société plus équitable

Date limite : 7 mai

Lien

#inclusion numérique ·
#fabrication numérique



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

La Fondation Afnic fait du numérique un levier de transformation sociale, et non de simple amélioration. Elle cherche à soutenir des projets structurants, répliquables et ouverts, capables de démontrer un impact mesurable sur des publics fragiles et de contribuer à un commun numérique partagé.

Publics cibles :

Personnes fragiles et précaires : personnes en situation de handicap, en insertion, en grande précarité, personnes rurales isolées, tout public vulnérable dans les domaines du logement, de la santé, de l'éducation, de l'environnement

Points de vigilance :

- Un seul dossier par structure. Les projets d'ateliers numériques ≤ 10 000 € portés par des structures dont les produits 2024 sont ≤ 350 000 € relèvent d'un AAP distinct (Ateliers Numériques 2026).
- Autofinancement partiel attendu.
- Résultats en décembre 2026, actions à partir de janvier 2027.
- Transfert de la documentation sous licence Creative Commons obligatoire.

Structures éligibles :

Associations et organismes d'intérêt général éligibles au mécénat (art. 200 CGI), existant avant le 1er février 2025, siège en France.
SCIC, SCOP, collectivités territoriales, structures lucratives et personnes physiques exclus.

Montant possible :

Moyenne 25 000 €, min 3 000 €, max 80 000 € ; 1 seul dossier par structure

Modalité de versement :

Projet ≤ 1 an : 80 % au démarrage, 20 % à la remise du rapport final. Projet > 1 an : 80 % en année 1 au démarrage, 20 % restants à la remise du rapport final. Actions financées à partir de janvier 2027.

Dépenses éligibles :

Fonctionnement et investissement directement liés au projet (frais de personnel, prestataires, matériel informatique, déplacements). Exclusions : infrastructures télécommunications, immobilier, manifestations ponctuelles, fonctionnement courant de la structure.



Fondation Alpes Contrôles

Soutien aux projets en faveur de l'environnement

**Date limite : 15 mai 2026
(session juin 2026)**

Lien

*#transition écologique
#environnement*



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Fondation d'entreprise créée en 2013 par Alpes Contrôles, bureau de contrôle technique, cette fondation traduit un engagement de responsabilité sociétale cohérent avec le cœur de métier de la maison-mère. Elle soutient des acteurs de terrain qui font avancer concrètement la transition écologique, avec une préférence marquée pour les approches collectives, les projets mesurables et la capacité à essayer.

Publics cibles :

Tout public

Points de vigilance :

- Périmètre exclusivement environnemental (agriculture bio, énergie renouvelable, biodiversité)
- Montant plafonné à 12 000 €/an.
- Surveiller les ouvertures de sessions sur le site (environ 2-3 par an).
- Les associations s'engagent à réaliser un point d'étape tous les 6 mois avec la Fondation

Structures éligibles :

Acteurs à but non lucratif, ne bénéficiant pas à un cercle restreint de personnes, exerçant une activité d'intérêt général, implantés en France. Structures religieuses, confessionnelles ou politiques non éligibles.

Montant possible :

Max 12 000 € par an ; dotation demandée ≤ 60 % du budget global du projet. Soutien ponctuel ou pluriannuel possible.

Modalité de versement :

Non précisé

Dépenses éligibles :

Fonctionnement et investissement directement liés au projet.

Veille

**tiers
LIEUX**

Date limite : 22 mai 2026 (note d'intention) ; dossier complet : septembre 2026

Lien

Fondation de France

Le choix des SfN pour relever les défis du changement climatique

*#transition écologique # biodiversité
#territoires exposés aux risques naturels*



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Cet AAP traduit la volonté de la Fondation de France de dépasser la séparation entre biodiversité et prévention des risques climatiques, en faisant de la gouvernance et de la concertation territoriale le levier central d'émergence des Solutions fondées sur la Nature. Plutôt que de financer des travaux, il s'agit de financer les conditions humaines et collectives qui permettent à un projet de SfN de voir le jour et d'être accepté localement.

Publics cibles :

Habitants de territoires ruraux et périurbains exposés aux risques naturels liés aux changements climatiques

Points de vigilance :

- Orienté nature et biodiversité : porteurs devant piloter une démarche de restauration ou préservation d'écosystèmes avec une composante gouvernance forte. Les tiers-lieux peuvent intervenir comme acteurs tiers spécialistes de la concertation ou d'animation territoriale, en lien avec des collectivités rurales engagées. Cofinancement de 10 % minimum requis, autres financeurs à identifier dès le dépôt.
- Processus en deux temps, présélection par note d'intention, puis dossier complet. Résultat en novembre.

Structures éligibles :

Associations, organismes gestionnaires d'espaces naturels, établissements publics (enseignement, recherche), collectivités territoriales (priorité aux communes rurales) ; éligibilité au mécénat requise (articles 200 et 238 bis du CGI)

Montant possible :

30 000 € à 100 000 € par projet, sur une durée maximale de 4 ans

Modalité de versement :

Non précisé

Dépenses éligibles :

Mobilisation d'un prestataire spécialisé, études et diagnostics, ateliers et réunions, formations, outils numériques, supports d'information.
Exclusions : travaux de réalisation de la SfN, salaires des agents publics, projets exclusivement agricoles, compensation écologique.



Fondation SFR

Appel à projets SFR Solidaire édition exceptionnelle 20 ans

Date limite : 22 mai 2026

Contact mail

inclusion numérique #solidarité



Cofinancé par
l'Union européenne



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Résumé :

À l'occasion de ses 20 ans, la Fondation SFR ouvre exceptionnellement son appel à projets à l'ensemble de ses grandes régions. Il vise à soutenir des associations oeuvrant pour l'inclusion numérique.

Publics cibles :

Publics bénéficiant d'actions en faveur de l'égalité des chances, de l'inclusion numérique ou de la solidarité

Points de vigilance :

- Le parrainage obligatoire par un salarié SFR. Contacter la Fondation directement (fondationsfr@sfr.com) pour identifier un parrain avant le dépôt.
- Les informations disponibles sont incomplètes (dépenses éligibles, modalités de versement, page publique absente) : à approfondir via contact direct avec la Fondation.
- Sélection des lauréats en fonction de territoires.

Structures éligibles :

Associations loi 1901, structures ESS ou d'intérêt général, ayant au moins 2 ans d'existence ; projet devant être parrainé par un salarié SFR

Montant possible :

5 000 € par association lauréate ; Grand Prix des Territoires : 2 000 € supplémentaires par région
Les lauréats bénéficient également d'un appui à la communication par les équipes SFR régionales

Modalité de versement :

non précisées

Dépenses éligibles :

Non précisées dans les éléments disponibles



DILCRAH

Appel à projets national 2026 contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT+ et les discriminations liées à l'origine

#citoyenneté #lutte vs discrimination

date limite : 30 mai

Lien



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Dans un contexte de progression des actes racistes, antisémites et anti-LGBT+, cet AAP de l'État soutient les actions de la société civile qui s'inscrivent explicitement dans les deux plans nationaux 2023-2026.

Publics cibles :

Victimes de discriminations, jeunes sur temps scolaire, périscolaire et hors scolaire, personnels et acteurs du monde du travail et de la société civile

Points de vigilance :

- Dossier très cadré : formulaire Cerfa N°12156*06 (version décembre 2022 uniquement), contrat d'engagement républicain à signer, budget comptablement équilibré impératif.
- Tout projet formulé en termes de « citoyenneté » ou « vivre-ensemble » sans ancrage explicite dans les plans nationaux sera rejeté. Le lien avec une ou plusieurs mesures des plans doit être nommé et argumenté dans le dossier.
- Notification au plus tard le 17 juillet

Structures éligibles :

Personnes morales à but non lucratif dont l'objet principal est la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ ; associations loi 1901, établissements publics, établissements culturels, établissements d'enseignement

Montant possible :

Non précisé

Modalité de versement :

Subvention d'État ; mise en paiement via le service administratif et financier du Premier Ministre ; bilan et justificatifs requis, contrôles sur place possibles au 1er semestre 2027

Dépenses éligibles :

Formation, sensibilisation, prévention, production de ressources, accompagnement des victimes, aide juridique, communication, événements, actions liées aux dates nationales (21-28 mars, 17 mai, marches des fiertés)



Fondation Territoriale Grand Hainaut

Appel à projets 2026-2027

#Grand Hainaut (Cambrésis,
Valenciennois, Sambre-Avesnois)
#ESS

Date limite 31 mai

Lien



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Née du PTCE Auton'Hommes en décembre 2024 et abritée par la Fondation de France, la Fondation Grand Hainaut incarne une philanthropie de proximité ancrée dans l'ESS locale. La fondation renouève pour la seconde année son appel à projet à destination des acteurs de l'ESS du territoire.

Publics cibles :

Publics fragilisés, habitants du Grand Hainaut

Points de vigilance :

- Périmètre géographique strict : siège social ou établissement autonome sur le Grand Hainaut impératif.
- Processus en deux temps : instruction par Proc'ESseurs (composé d'acteurs locaux), puis pitch devant le COMEX (5 minutes), disponibilité pour des rendez-vous en présentiel requise.
- Principe du cofinancement explicitement mentionné
- Contact : Matthieu Legrand, fondationgrandhainaut@gmail.com

Structures éligibles :

Associations loi 1901 d'intérêt général (gestion désintéressée, activité non lucrative à titre principal, non réservée à un cercle restreint), siège social sur le Grand Hainaut ou établissement local autonome co-porteur. Associations à activité commerciale non accessoire exclues.

Montant possible :

Enveloppe moyenne de 7 000 €

Modalité de versement :

Non précisé

Dépenses éligibles :

Fonctionnement et investissement (charges de personnel, achats, charges externes, frais généraux, matériel)



DRAC Hauts-de-France

Plaines d'été 2026 — Appel à manifestation d'intérêt partenaires de diffusion

#programmation culturelle

Date limite : Non mentionnée dans le document

Lien



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Le programme Plaines d'été repose sur une logique d'aller-vers : des formes artistiques courtes et techniquement légères, conçues pour surgir là où la culture ne va pas habituellement, auprès d'habitants qui n'en sont pas usagers. L'AMI ne recherche pas des programmeurs mais des lieux de vie ordinaires prêts à accueillir une forme de surprise artistique estivale, sans engagement financier de leur part.

Publics cibles :

Habitants des territoires HdF, en particulier non-usagers de l'offre culturelle

Points de vigilance :

- Il ne s'agit pas d'une subvention mais d'une mise en relation : la structure s'inscrit comme lieu d'accueil potentiel, sans garantie de venue d'un artiste.
- Sont exclus : établissements scolaires, structures culturelles à programmation artistique régulière, structures sanitaires et médico-sociales relevant de Plaines Santé.
- Un autre aap est déployé par la Drac pour sélectionner les structures qui réaliseront ces impromptus.
- Plaine d'été se déroule du 21 juin au 22 septembre

Structures éligibles :

Espaces publics, marchés, parcs, espaces sportifs, lieux de transport, commerces, tiers-lieux, campings ; bibliothèques, médiathèques, musées (sous conditions) ; tiers-lieux à dominante culturelle dont le projet relève principalement de l'animation territoriale

Montant possible :

Aucune subvention versée aux structures partenaires ; prise en charge intégrale par la DRAC côté artistique.

Modalité de versement :

Sans objet

Dépenses éligibles :

Sans objet pour les structures partenaires (pas de subvention)



Malakoff Humanis & Ulule

Bourse Participative Malakoff Humanis — 8ème édition

Dispositif permanent —
sélection mensuelle

Lien

#bien vieillir #handicap
"santé"



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Ce dispositif hybride associe financement participatif et abondement : pour chaque euro collecté auprès du grand public sur Ulule, Malakoff Humanis verse un euro supplémentaire, dans la limite de 5 000 €. L'intérêt principal n'est pas seulement financier : le dispositif forme les structures au crowdfunding, les accompagne tout au long de la campagne et leur offre une visibilité auprès du grand public. C'est un levier de communication autant que de financement.

Publics cibles :

Seniors, personnes en situation de handicap (notamment lors de l'avancée en âge), aidants familiaux

Points de vigilance :

- Pas une subvention directe mais un mécanisme d'abondement conditionné au succès de la campagne de crowdfunding.
- La structure doit être en capacité de mobiliser sa propre communauté de contributeurs.
- Investissement en communication et animation requis. Le dispositif est permanent, sélection mensuelle, délais variables.

Structures éligibles :

Associations, entreprises, micro-entreprises, organismes d'intérêt général domiciliés en France, portant un projet sur l'avancée en âge, le soutien aux aidants ou le handicap

Montant possible :

Abondement jusqu'à 5 000 € (1 € versé par Malakoff Humanis pour 1 € collecté). Commission Ulule : 8 % sur le total collecté (hors abondement).

Modalité de versement :

Abondement versé à l'issue de la campagne de financement participatif si l'objectif de collecte est atteint ; campagne à lancer dans les 3 mois suivant la sélection par le jury

Dépenses éligibles :

Fonds collectés via la campagne Ulule librement affectés au projet présenté



Au fil de l'eau

Lien

Mirova Foundation

Venture Philanthropy

#transition écologique #éducation
#emploi



Cofinancé par l'Union européenne



agence nationale de la cohésion des territoires



Résumé :

Fonds de dotation de Mirova (société de gestion d'actifs), Mirova Foundation ne lance pas d'appels à projets publics. Elle sélectionne proactivement ses partenaires et les accompagne : financement pluriannuel (3 ans), suivi rapproché, co-construction. Les Axes 2025-2030 sont : éducation/orientation vers les métiers de la transition, emploi/ESS (France Active est partenaire), accès aux ressources essentielles.

Publics cibles :

Jeunes en formation/orientation, personnes en insertion par l'ESS, ménages en précarité énergétique.

Points de vigilance :

- Associations sélectionnées selon concordance avec la feuille de route de la fondation (dernière en date septembre 2025).
- Pas de formulaire public.
- Entrée via réseau ou contact direct.

Structures éligibles :

Associations

Montant possible :

Non précisé. Partenariats pluriannuels
Accompagnement en nature possible (expertise, suivi).

Modalité de versement :

Pas de convention classique. Protocole de partenariat pluriannuel. Suivi rapproché par l'équipe Mirova.

Dépenses éligibles :

Non précisées.



France Active & Malakoff Humanis

Appel à projets Innovation Sociale dans la Silver Économie 2026 (5ème édition)

Date limite : 12 juin

[Lien](#)

#Picardie # silver économie #
lien social · #autonomie



Cofinancé par
l'Union européenne



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Résumé :

Co-porté par France Active et Malakoff Humanis, cet appel à projets cherche à repérer et valoriser des initiatives ESS à fort impact social en faveur des seniors et de leurs aidants. Au-delà de la dotation financière, le dispositif propose une vidéo de valorisation et un accompagnement à la mesure d'impact, ce qui en fait autant un levier de visibilité que de financement.

Publics cibles :

Personnes âgées, personnes vieillissantes en situation de handicap, aidants

Points de vigilance :

- Soutien à des projets de l'émergence au changement d'échelle
- Jury en septembre et remise des prix en octobre

Structures éligibles :

Structures ESS implantées en Picardie, Grand Est ou Bourgogne-Franche-Comté : associations, fondations, mutuelles, entreprises solidaires, autres structures à impact social

Montant possible :

Prix Innovation sociale : 3 000 € ; Prix Coup de cœur : vidéo de valorisation ; Prix Impact social : accompagnement méthodologique. 3 prix par territoire.

Modalité de versement :

Dotation (modalités non précisées) ;

Dépenses éligibles :

Non précisées dans les éléments disponibles